



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V680-2023-07

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V680-2023-07	Règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements	Ce règlement vient répondre à différents enjeux soulevés par des demandes citoyennes et une volonté du conseil municipal de réduire la vitesse automobile sur le territoire. De plus, des modifications sont apportées afin de prohiber le stationnement dans certaines portions de rues dans une perspective de sécurité routière et de partage de la route.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 22 novembre 2023

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**